



Renégocier son taux credit immo quand on a une pathologie

Par **frederic**, le **04/09/2010** à **13:51**

Bonjour,
bonjour, je suis en couple et nous avons souscrit un pret a la banque populaire pour notre maison en 2006 avec assurance pret au gmpa, depuis ma femme est tombé malade (pathologie cardiaque) et nous avons signalé la pathologie a mon assurance. Cela n'a eu aucune incidence car nous avons souscrit notre pret avant qu'elle ne tombe malade. A ce jour, un courtier en banque me propose de racheter mon pret à meilleur taux que ma banque; question si le montant emprunté est le même, cela aura t il une incidence sur l'assurance crédit? certain me dise que c'est la même assurance et qu'il n'y aura aucune incidence et d'autre me disent qu il y aura un nouveau questionnaire de santé et qu il y a des chances pour que l'assurance refuse le nouveau dossier! Que dis le code des assurances? ai je le droit de renégocier mon taux sans incidence sur les modalités en cas de complication de la pathologie de ma femme? merci de votre réponse.

Par **chaber**, le **06/09/2010** à **07:23**

Bonjour

Le rachat du crédit en cours impliquera un nouveau dossier de crédit avec nouveau questionnaire médical qui pourrait poser problème pour votre épouse.

Un refus d'assurance peut trouver sa solution avec la convention AERAS, mais il faut savoir que votre épouse subirait une majoration importante de prime ou la pathologie déclarée serait

exclue de la garantie